



Compte-rendu de la CAP

Dessinateurs

19 mai 2015

La séance est présidée par Simone Hayot, chef du bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des corps de catégories B et C (SG/DRH/MGS2).

Désignation du secrétariat adjoint : FO (tour de rôle entre les organisations syndicales).

Déclaration des élus CFDT

Le 16 avril dernier, jour de la pré-CAP, les taux « promus sur promouvables » sont parus au Journal officiel pour les 3 ans à venir, de 2015 à 2017. Ils sont en baisse continue, ce qui n'envoie pas un message positif vers les agents du corps des dessinateurs. Notre administration avait demandé le maintien des taux antérieurs ; c'est bien la moindre des choses, car ce n'est qu'une étape pour reconnaître la technicité des agents et leur permettre de progresser le plus rapidement possible dans leur carrière.

Le prochain objectif, ce sera le plan de transformation d'emplois vers la catégorie B, réclamé par la CFDT depuis plusieurs années. L'administration, qui a enclenché ce processus sous le nom de « plan de requalification », prévoit pour l'instant un trop faible nombre de postes pour permettre une véritable évolution du corps vers celui des TSDD. La CFDT rappelle son exigence de transformer 1500 postes de catégorie C vers la filière technique de catégorie B !

La CFDT demande au ministère de reconnaître les qualifications et les compétences des agents, qui se sont formés et adaptés au fil des réformes et des abandons de missions successifs : Ingénierie publique, ATESAT, ADS... Les agents se sont formés et adaptés avec le sens du devoir et du service public. Ils ont le sentiment que leurs efforts ne sont pas reconnus, qu'ils ne sont plus considérés. Leur avenir apparaît bien sombre au sein d'un corps en voie d'extinction !

Les agents du premier niveau de grade ne sont plus très nombreux : 159 au 31 décembre 2014, et moitié moins dans 3 ans, selon les calculs de l'administration. Cependant, ils ont également droit à un avenir professionnel en catégorie B : il faut inciter ces agents, relativement jeunes, à utiliser les voies d'accès de l'examen professionnel classique et du concours interne ; c'est pourquoi la CFDT propose de renforcer la préparation à ces épreuves et de les promouvoir au sein des services, car chaque année, paradoxalement, l'administration peine à recruter dans le corps de TSDD ! L'arrivée des dessinateurs en catégorie B offrira des possibilités nouvelles pour les agents et pour les services.

La CFDT rappelle au ministère que le régime indemnitaire des dessinateurs est indigne : comment mobiliser les énergies avec des systèmes aussi faiblement rémunérateurs et injustes ? Le ministère doit rapidement harmoniser les primes sur toute la catégorie C !

La Fonction publique travaille actuellement sur une réforme générale des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations : l'amélioration du sort des agents de catégorie C doit rester la première priorité, et la CFDT y veillera au niveau adéquat.

Merci pour votre attention.

Réponses de la présidente

Certains nous reprochent de n'avoir demandé que le maintien des taux de promotion ; nous n'avions pas d'élément pour demander une augmentation, car il n'y a pas de blocage dans les derniers échelons des grades. Entre le triennal précédent (2012-2014) et l'actuel (2015-2017), la situation a évolué dans ce sens, c'est pourquoi la DGAFP a baissé les taux. On a déjà demandé des taux de 100 % en 2013 pour différents corps, et l'accueil de la Fonction publique a été très négatif, car cela n'est plus de la promotion. Le taux n'est pas lié au recrutement dans le corps, mais à la photographie de celui-ci. C'est le nombre de promouvables qui détermine l'assiette, depuis la mise en place de la LOLF. Avant, quand on était sur des emplois budgétaires, on faisait aussi des promotions pour les retraitables : on doublait donc les promus chaque année. La LOLF permet d'accorder des promotions chaque année même s'il n'y avait pas de départs du corps. La clause de sauvegarde permet un passage en catégorie B même s'il n'y avait pas de recrutement en TSDD. Ces faibles taux vont quand même diminuer de moitié le nombre d'agents du premier grade.

La volumétrie du plan de requalification n'est pas encore arrêtée ; elle dépendra de la mobilisation des crédits correspondants. On se réfère à l'audit du CGEDD qui porte uniquement sur les dessinateurs et les adjoints administratifs. Les organisations syndicales ont souhaité qu'une partie de cette requalification utilise la voie de la liste d'aptitude, alors que la Fonction publique exige un examen professionnel.

Il n'y a pas de quotas fixés pour chacun des corps d'appel (dessinateurs, adjoints techniques, experts techniques des services techniques, personnels d'exploitation, syndics des gens de mer en partie) dans le cadre du processus de requalification en catégorie B. Quand on voit le bilan de l'examen professionnel pour accéder au corps de TSDD, les DCG1 et DCG2 s'en sortent très bien : 60 % des postes offerts au grade de TSDD et 33 % au grade de TSPDD ont été pourvus par le corps des dessinateurs ; il faudrait motiver les dessinateurs du premier grade à se lancer.

On a établi les mêmes bilans pour les corps de catégorie C que pour les corps de catégorie B, et on le fera chaque année.

Dans chaque catégorie professionnelle, le passage d'un grade à un autre n'apporte pas de gain indiciaire immédiat. Les temps de passage d'un échelon à l'autre sont moins longs en catégorie A qu'en catégorie C. Oui, les catégories C sont mal loties.

Je m'engage à faire remonter les revendications relatives au régime indemnitaire au département ROR (rémunérations, organisation du temps de travail et réglementation).

Approbation du règlement intérieur

Il s'agit du règlement-type issu des textes de 1982. En pratique, on répond très facilement aux demandes d'experts et de présence des suppléants ; il y a une certaine souplesse, et la présidente souhaite que l'on continue à travailler ainsi. On doit l'approuver réglementairement à chaque début de mandat, mais le fonctionnement restera inchangé. On précisera au procès-verbal que les suppléants sont convoqués systématiquement et peuvent prendre part aux débats.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

Désignation des représentants du personnel siégeant à la commission de réforme

Quand une commission de réforme départementale se réunit pour examiner la situation d'un agent, il doit y avoir 2 représentants du corps concerné, soit 2 titulaires et 2 suppléants. Les représentants désignés seront donc amenés à se déplacer en tant que de besoin. La présidente invite les organisations syndicales à lui faire des propositions.

Approbation du procès-verbal de la CAP du 22 mai 2014

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Réorganisation de services

Il y a un changement de résidence pour 1 agent du Maine-et-Loire. Tous les agents ont accepté leur nouvelle affectation.

Lors du mandat précédent, ces informations étaient données au niveau régional, sans remonter en CAP nationale.

Si un agent n'est pas d'accord, la CAP nationale est l'instance prévue pour examiner son recours.

Promotions à dessinateur chef de groupe 2^e classe au titre de 2015

Règles statutaires

Être dessinateur ayant atteint au moins le 5^e échelon et comptant au moins 6 ans de services effectifs dans ce grade, préalablement inscrit à un tableau d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire (à partir de 2016, la concertation sera locale et l'harmonisation sera régionale).

La promotion prend effet au 1^{er} janvier 2015, si les conditions d'ancienneté le permettent.

Données chiffrées

Chef de groupe 2^e classe	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nb de proposables	153	203	146	253	186	128
Nb de proposés	102	85	99	108	94	77
Nb de postes (budgétaires)	48	42	49	62	54	31
Nb de promus	48	42	49	62	54	31

région	NOM & Prénom	affectation
Aquitaine	VEYSSET Joël	DDTM 33
	MARTI Michel	DDTM 64
Auvergne	MONTELMARD David	DDT 43
Basse Normandie	BARADU Sophie	DDT 61
Bourgogne	BAUD-BERTHIER Frédéric	DDT 89
Bretagne	LERAY Arnaud	DDTM 56
	QUILLIEN Lionel	DDTM 29
	BELLAY Luc	DIR Ouest
Centre	VIOLLET Bruno	DDT 36
	COIFFARD Pierre-Jack	DDT 37
Champagne-Ardennes	TOUSSAINT Cyril	DDT 51
Haute Normandie	CADOT Bertrand	DIR Nord-Ouest
	BENOIT David	DDTM 76
Ile de France	BARNES Olivier	DRIEA-DIRIF
	FOURE Sébastien	DRIEA-UTEA 92
	KHABCHECHE Chems	DRIEA-UTEA 92
Languedoc Roussillon	CATTARINUSSI Sébastien	DDTM 30
Limousin	PIERRON Thomas	DIR Centre Ouest
Lorraine	BOULANGER Christophe	DDT 54
	GAILLARD Dominique	DIR Est
Midi Pyrénées	FONTAINE Gérald	DDT 12
Nord Pas de Calais	GLINEUR Frédéric	DIR Nord
PACA	VEYRUNES Bruno	DIR Méditerranée
Rhône-Alpes	PERRIAUD Maurice	DDT 74
	BOZONNET Alain	DDT 69
	VASQUEZ Valérie	DDT 42
Guadeloupe	JACQUES Valéry-Xavier	DM 971
CEREMA	BAJARD Gilles	DTer Centre-Est
DGAC	BOURENS Serge	SNIA
VNF	TAUVRY Ghislain	DT Nord Pas-de-Calais
détachement	LAURENT-CLOTIDE Lucien	région Martinique

Promotions à dessinateur chef de groupe 1^{ère} classe au titre de 2015

Règles statutaires

Être dessinateur chef de groupe de 2^e classe ayant au moins 2 ans d'ancienneté dans le 6^e échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade.

La promotion prend effet au 1^{er} janvier 2015, si les conditions d'ancienneté le permettent.

Données chiffrées

chef de groupe 1 ^{ère} classe	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nb de proposables	579	490	382	271	220	184
Nb de proposés	253	169	179	134	108	110
Nb de postes (budgétaires)	65	120	88	64	49	30
Nb de promus	65	120	88	64	49	31

région	NOM & Prénom	affectation
Aquitaine	PARROT Loïc	DDT 24
Auvergne	CHAIGNAUD Franck	DDT 63
Bourgogne	ESCLAVY Jean-Pierre	DDT 89
Bretagne	EVANNO Christian SEZNEC Yann	DIR Ouest DDTM 56
Centre	CHAGNON David	DDT 36
Champagne-Ardenne	HELION Laurent	DDT 08
Franche-Comté	OLIVIER Bruno	DDT 70
Haute-Normandie	BRIEZ Thierry	DDTM 76
Ile de France	FONTENY Michel RUAULTS Bertrand DIDION Philippe	DDT 91 DRIEA DRIEA
Languedoc-Roussillon	ALARCON Jean-Pierre	DDTM 11
Lorraine	DOLENC Gilles GAY Gérard	DDT 57 DIR Est
Midi-Pyrénées	EDDAM Lydie PEROU Nathalie	DIR Sud Ouest DDT 12
Nord Pas de Calais	KUBIAK Philippe	DDTM 62
Pays de Loire	PRÉ Christophe OHEIX Stéphane CHEVRIER Bernard	DDT 72 DREAL Pays de Loire DDT 49
Poitou-Charentes	GUILLON Frédéric	DDTM 17
PACA	KRIEFF Line CHEKROUN Thierry	DDTM 83 DDTM 13
Rhône-Alpes	TESTARD Jean-Pierre COFFY Yves	DIR Centre Est DIR Centre Est
Guadeloupe	MOUTOU Harry	dép. Guadeloupe
Réunion	CLEF Gilbert-Marie	région Réunion
CEREMA	FAUTRAT Christophe	DTer Sud Ouest
DGAC	DEL CERRO Didier	SNIA

La prochaine CAP aura lieu le 23 juin 2015 et traitera des mobilités.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez les élus CFDT :

Pascal PAQUELIN DREAL Bourgogne 03.45.83.21.14

Jean-Luc CAMÉ DDT 54 03.83.91.40.18